

6.—Personnes accusées d'actes criminels, issue des causes et condamnations antérieures, 1963 et 1964

Détail	1963	1964	Détail	1963	1964
Accusées.....	47,616	46,551	Hommes condamnés.....	39,178	37,927
Acquittées.....	4,397	4,090	Femmes condamnées.....	3,736	4,170
Désaccords du jury.....	7	9	Première condamnation.....	11,222	11,047
Suspensions d'instances.....	195	255	Seconde condamnation.....	6,213	6,087
Accusations non fondées.....	47	34	Autres condamnations.....	14,691	14,041
Détenues pour folie.....	56	66	Non mentionné.....	10,788	10,922

Sentences, genre de procès et poursuites judiciaires.—Le tableau 7 renseigne sur les premières sentences imposées pour actes criminels, le tableau 8, sur le genre de procès et l'issue des causes, et le tableau 9, sur les personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels par le tribunal.

Deux genres de sentences maintiennent, pour une certaine période de temps, une relation entre la personne jugée par le tribunal et les institutions judiciaires d'une localité: liberté surveillée et placement dans une institution. Les institutions auxquelles une personne peut être envoyée sont diverses: pénitenciers, maisons de correction, prisons et fermes industrielles. En théorie, chaque institution a une fin propre dont on est censé tenir compte dans le jugement à rendre. Dans la pratique, toutefois, l'existence d'une institution dans la localité contribue à déterminer le jugement.

7.—Premières sentences imposées pour actes criminels, par province, 1964

Sentence	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.-N.-O.	Canada
Substitution d'amende..	357	11	414	343	1,933	3,481	605	433	1,332	1,286	29	10,124
Prison												
Moins d'un an.....	190	14	330	354	2,623	2,868	652	799	1,373	1,956	97	11,306
Un an et plus.....	42	1	14	42	357	509	163	196	591	612	13	2,531
Maison de correction.....	1	—	4	6	77	1,816	75	—	—	93	—	2,072
Pénitencier												
Moins de deux ans.....	—	—	4	17	4	64	1	—	1	9	—	100
Deux à cinq ans.....	33	7	202	79	691	722	188	121	255	338	6	2,642
Cinq à dix ans.....	2	—	9	7	111	140	10	11	30	56	1	377
Dix à quatorze ans.....	—	—	2	3	37	31	1	3	1	8	—	86
Quatorze ans et plus.....	—	—	1	1	24	10	—	—	—	2	1	39
A perpétuité.....	—	—	1	1	10	17	1	2	2	1	—	35
Détention préventive.....	—	—	—	—	—	3	1	1	1	24	—	30
Peine capitale.....	—	—	—	2	1	—	—	—	1	1	—	5
Sursis, sans surveillance..	63	7	171	179	1,441	1,061	566	256	472	665	22	4,903
Sursis, avec surveillance..	237	8	268	165	1,861	3,350	494	287	540	1,107	1	7,827
Total.....	825	48	1,470	1,199	8,670	14,063	3,757	2,099	4,608	6,188	170	42,497